

# **MARCHE COMMEMORATIVE « SUR LES PAS DE DELGRES »**

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les participants arriveront par leurs propres moyens à l'aire d'accueil lieu de rassemblement au parking de l'entrée principale côté Sud-ouest du FORT DELGRES, sis au quartier du carmel (accès par la route de la poudrière) ville de Basse- Terre (zone de rassemblement).

### **DEPARTS**

Le 1er départ est fixé au point Sud-ouest du fort DELGRES sis au quartier du carmel à 5h30 précises.

Le 2ème départ est fixé au parking du syndicat d'initiative (commune de Gourbeyre) à 07h00.

### **ARRIVEE**

Habitation D'ANGLEMONT section Matouba entrée Morne Savon sis en la commune de SAINT-CLAUDE

A l'arrivée, des boissons fraîches et un repas seront distribués aux participants.

Les participants seront félicités pour leur motivation et leur ténacité à faire le parcours de leurs héros plus de 211 ans après.

## **REGLEMENT**

### **Article 1 – Préambule**

La Ville de Saint-Claude en partenariat avec les associations de la Ville, organise une randonnée pédestre intitulée « Sur les pas de DELGRES ».

Cette randonnée culturelle se déroulera en partie en circuit balisé, forestier et sur route le dimanche 12 mai 2013.

Elle doit permettre à tout un chacun de s'approprier son histoire et d'évaluer les efforts réels fournis ce 28 mai 1802 par des Hommes et des Femmes refusant l'asservissement.

### **Article 2 – Présentation**

Cette randonnée à connotation culturelle et sportive se déroulera au rythme du guide accompagnateur.

L'esprit de celle-ci se veut commémoratif et à chaque tronçon correspondra un niveau de difficultés différentes. Chacun pourra mieux optimiser ses réelles aptitudes physiques et prendre part à la manifestation en fonction de son choix.

Le but étant de faire revivre à chacun au cours de cette marche des événements historiques importants bien inscrits dans la mémoire collective.

Le nombre de participants est fixé 200

### **Article 3 – Inscription**

La marche « Sur les pas de Delgrès », est ouverte aux randonneurs confirmés et au tout public.

Les participants devront fournir au moment de l'inscription un certificat médical ou présenter une licence sportive en cours de validité (obligatoire pour le 1er départ).

Les inscriptions se feront jusqu'au lundi 06 mai 2013 au service communication de la ville de Saint-Claude : Tél. : 0590 80 87 46 – 0590 80 87 20.

**Aucune inscription ne se fera le jour du départ.**

Chaque participant devra remplir un bulletin d'engagement. La remise des dossards sera faite au départ de la marche. Aucun participant ne pourra prendre le départ sans dossard, et sans avoir pris connaissance du règlement.

En cas d'abandon, tout randonneur devra obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

La participation est fixée à 10 euros (assurance, encadrement, ravitaillement, repas).

#### **Article 4- Rassemblement**

Le rassemblement du premier départ se fera sur l'aire de parking côté ouest du fort DELGRES le dimanche 12 mai à 5 heures.

#### **Article 5 – Itinéraire**

##### ***DEPART FORT DELGRES : 05h 30***

- Poterne sud-est parking du fort accès par la route de la poudrière
- Direction Rivière Sens, longeant le littoral maritime L'IRPM sortie devant EDF
- RD n°6 jusqu'au panneau « les sentiers de HOUELMONT »
- CAT à Champfleury
- Prendre la rue Ferdinand VIGNAL jusqu'à l'intersection de la RD n°7 en direction du carrefour DOLÉ (la bouteille d'eau),
- Arrivée parking du syndicat d'initiative de Gourbeyre (dos d'âne):

Ravitaillement n°1

##### ***DEPART SYNDICAT D'INITIATIVE : 06h30***

- Prendre la rue du gallodrome à 200 m, utiliser le sentier du circuit itinéraire GRG1
- Arrivée hangar Laquitaine GWAD'AVENTURE : Ravitaillement n°2
- DEPART Hangar LAQUITAINE (palmiste Gourbeyre)
- Prendre le sentier qui conduit à Dugommier SAINT-CLAUDE
- Passage devant les bassins de PRAVAZ :
- En direction de PARNASSE maison LAFLEUR : Ravitaillement n°3
- DEPART maison LAFLEUR (Parnasse Saint-Claude)
- Prendre la RD n°11 qui conduit à Morne Houël
- Direction le bourg de SAINT-CLAUDE, prendre la route nationale n°3 direction le Matouba, la stèle de DELGRES
- Arrivée : Habitation d'ANGLEMONT à MATOUBA

#### **Article 6 – Equipement**

- des chaussures de randonnée vivement conseillées
- un sac à dos (avoir les mains libres)
- une réserve alimentaire (eau, barre céréale,...)

#### **Article 7 – Plan de secours**

- un médecin
- des secouristes sapeurs pompiers
- une ambulance
- des signaleurs aux carrefours des routes
- des responsables de l'organisation

Présent pendant toute la durée de l'épreuve, l'encadrement médical sera en mesure d'intervenir sur le parcours (des points relais téléphoniques de sécurité seront équitablement répartis).

La randonnée pédestre sera co-encadrée et réglementée par les services de police, de gendarmerie et par les organisateurs. Afin d'éviter les embouteillages et gêner l'ascension des randonneurs, la circulation sera filtrée sur les portions de routes décrites sur le tracé défini. Dès lors, seuls les véhicules officiels seront autorisés à suivre les randonneurs.

#### **Article 8 – Assurance**

Responsabilité civile : l'organisation possède une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

#### **Article 9 – Ravitaillement**

Des points de ravitaillement nominatifs sont ainsi détaillés :

1er point : parking du syndicat d'initiative commune de Gourbeyre

2ème point : Palmiste (hangar Laquitaine) commune de Gourbeyre

3ème point : Parnasse (maison LAFLEUR) commune de Saint-Claude